

AFFAIRE N° 10. - Construction de 10 classes primaires à VAUBAN -
Autorisation de lancer l'appel d'offres et de passer un marché avec l'entreprise
présentant l'offre la plus avantageuse.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Lors de la séance du Conseil Municipal du 19 Septembre 1973, vous avez adopté à l'unanimité le programme de construction d'un groupe scolaire de 10 classes primaires à VAUBAN.

Afin de permettre la réalisation de cette opération, je vous demanderai de m'autoriser à lancer l'appel d'offres et à passer un marché avec l'entreprise présentant l'offre la plus avantageuse.

Je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
Saint-Jeu, le 19 novembre 1973
Le Maire
Le Secrétaire Général
Signé : S. Brasier
Son copie certifiée conforme
Le Directeur des Affaires Financières
R. Lesyn